



FAQ - MESURES SANITAIRES NIFFF 2021

Le NIFFF 2021 ayant lieu dans divers espaces physiques de la Ville de Neuchâtel, il est indispensable de garantir la sécurité de toutes et tous. Le NIFFF s'engage à faire respecter les protocoles mis en œuvre pour le public, les invité·e·s et les collaborateur·trice·s et compte sur ces dernier·ère·s pour leur soutien.

Les informations présentées ci-dessous et le plan de protection sanitaire du NIFFF peuvent évoluer et sont régulièrement adaptés sur la base des décisions du Conseil fédéral et de la réglementation de l'OFSP.

1. Dois-je posséder un passeport ou certificat covid pour accéder aux espaces, séances et évènements du festival ?

X Non !

2. Dois-je obligatoirement porter un masque dans les espaces du festival ?

- ✓ Oui, dans les lieux clos : le Théâtre du Passage, les cinémas Rex et Arcades
- X Non, dans les lieux ouverts : l'Open Air, la terrasse NIFFF au Jardin anglais

3. La distance sociale doit-elle toujours être respectée ?

- ✓ Oui à l'intérieur et à l'extérieur :
 - Au minimum 1m50 de distance entre deux personnes.
 - Dans les salles et à l'Open Air : 1 siège d'écart entre les groupes

Nous vous rappelons qu'à l'extérieur, les rassemblements privés de plus de 50 personnes ne sont pas autorisés.

4. Puis-je consommer à boire ou à manger dans les salles de cinéma ?

- ✓ Oui : dans les cinémas Rex et Arcades, ainsi qu'à l'Open Air et... à la terrasse au Jardin anglais bien sûr !
- X Non : au Théâtre du Passage et dans les salles du Muséum d'Histoire naturelle de Neuchâtel

5. Où pourrai-je me désinfecter les mains ?

Partout ! Du gel désinfectant sera disponible dans tous les espaces du festival.



6. Les jauges sont-elles réduites ?

✓ Oui, les jauges sont limitées aux 2/3 des capacités d'accueil des salles. Le NIFFF vous recommande fortement de réserver rapidement vos séances sur NIFFF.CH

7. Qu'en est-il de la traçabilité et de mes données personnelles ?

Vos données personnelles (nom, prénom, téléphone et commune), nécessaires pour réserver vos places sont conservées 14 jours et sont à disposition des autorités sanitaires sur leur simple demande. Elles sont détruites le 15^{ème} jour. Les coordonnées des personnes présentes ne sont en aucun cas utilisées à des fins publicitaires.

8. Est-il possible de changer de place une fois que la séance a débuté ?

✗ Non : l'attribution exceptionnelle de places nominatives est une nécessité pour garantir le traçage du public et le processus sanitaire en cas de contamination.